Les différentes possibilités d'évaluation des sportifs de haut niveau pour la partie « contrôle continu » du baccalauréat général et technologique

JE SUIS SPORTIF DE HAUT NIVEAU ou bénéficiaire

Instruction interministérielle n° DS/DS2/2020/199 du 5 novembre 2020 relative aux élèves, étudiants et personnels de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur ayant une pratique sportive d'excellence ou d'accession au haut niveau

Je suis inscrit dans un établissement privé hors contrat ou au CNED en scolarité libre

Article 9 de l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du contrôle continu pour l'évaluation des enseignements dispensés dans les classes conduisant au baccalauréat général et technologique

Deux cas sont possibles

Je suis inscrit dans un établissement public, privé sous contrat ou au CNED en scolarité réglementée

J'ai le statut de candidat individuel

Article 9 de l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du contrôle continu pour l'évaluation des enseignements dispensés dans les classes conduisant au baccalauréat général et technologique

Je choisis le statut de candidat individuel

Article 9 de l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du contrôle continu pour l'évaluation des enseignements dispensés dans les classes conduisant au baccalauréat général et technologique

Je choisis mon statut pour l'ensemble de l'examen

Article L.331-6 du code de l'éducation

Je choisis le statut de candidat scolaire

Article 1st de l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du contrôle continu pour l'évaluation des enseignements dispensés dans les classes conduisant au baccalauréat général et technologique

Mon contrôle continu repose sur

- des évaluations ponctuelles dans tous les enseignements obligatoires du tronc commun et dans la spécialité suivie uniquement en 1^{ère} et dans mon option ou mes deux options (si je souhaite en passer)
- un examen ponctuel terminal en EPS (tronc commun)

Article 13 de l'arrêté du 21 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats général et technologique

Choix 1 - Mon contrôle continu repose sur :

- mes moyennes annuelles dans tous les enseignements obligatoires du tronc commun (hors EPS), dans ma spécialité suivie uniquement en 1^{ère} et dans mon option ou mes deux options (si je souhaite en passer), y compris l'option EPS
- un contrôle en cours de formation (CCF) <u>adapté</u> en EPS obligatoire

Article 12 de l'arrêté du 21 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats général et technologique

<u>Circulaire n°2019-129 du 26 septembre 2019 sur l'évaluation en EPS, publiée au BO n°36 du</u> 3 octobre 2019

de l'examen toutes mes évaluations ponctuelles dans mes enseignements obligatoires et optionnels

Je choisis de passer en une fois, en terminale, l'année de la session

Je choisis de passer en deux temps mes évaluations ponctuelles dans mes enseignements obligatoires et optionnels, une fois en fin de première sur le programme de première, et une fois en fin de terminale sur le programme de terminale

Je choisis de passer en une fois, en terminale, l'année de la session l'évaluation ponctuelle dans l'option EPS

Choix 2 - Mon contrôle continu repose sur :

- mes moyennes annuelles dans tous les enseignements obligatoires du tronc commun (hors EPS), dans ma spécialité suivie uniquement en 1ère et dans mon option ou mes deux options (si je souhaite en passer), hors option EPS
- un examen ponctuel terminal en EPS obligatoire

Article 10 de l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du contrôle continu pour l'évaluation de enseignements dispensés dans les classes conduisant au baccalauréat général et au baccalauréat technologique

une évaluation ponctuelle, <u>adaptée</u>, pour l'option EPS
Note de service du 25 octobre 2021 relative aux évaluations ponctuelles des enseignements optionnels, publiée au BO n°41 du 4 novembre 2021

Je choisis de passer en deux temps cette évaluation ponctuelle d'option EPS, une fois en fin de première et une fois en fin de terminale